

ANNEXE 4

TERMES DE REFERENCE : PREE & EIE

TERMES DE REFERENCE

MODELE GENERAL PREE DANS LE CADRE D'UNE ETUDE DE FAISABILITE

Nota Bene : Pour la réalisation des termes de référence d'un PREE dans le cadre d'une étude de faisabilité, il sera nécessaire de rédiger uniquement les parties environnementales devant être insérées dans les TDR de l'étude de faisabilité (contenu des prestations & équipe nécessaire). Les détails du projet seront donnés dans les autres sections (contexte, objectifs, localisation, activités, aménagements prévus, etc.) des TDR de l'étude de faisabilité qui sera rédigé par l'ingénieur chargé du suivi de projet dans son ensemble.

Les parties en lettres normales peuvent être reproduites telles quelles. Les parties de texte en entre crochet sont facultatives selon les cas. Les parties en italiques expriment des instructions (compléments d'informations à rechercher).

PARTIE A INSERER DANS LE CONTENU DES PRESTATIONS DEMANDEES

TERMES DE REFERENCES

PREE DU PROJET DE

Intitulé du projet

Evaluation environnementale

Un Programme d'Engagement Environnemental sera réalisé, conformément :

- au manuel de procédures du FID
- à la réglementation en vigueur, en particulier le Décret MECIE (Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement) et,
- au Protocole d'Accord entre le FID et l'ONE représentant le Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts.

Le responsable environnemental, l'ONE et la cellule environnementale de la Primature seront consultés dans la réalisation de cette évaluation environnementale

qui a pour objectifs de préserver l'équilibre entre les ressources naturelles disponibles (sol, eau, air, végétation ligneuse, faune, flore etc.,...) et les besoins. Cette évaluation sera faite en fonction

- de l'envergure ou de l'importance des travaux et des aménagements projetés,
- de leurs incidences possibles sur l'environnement et,
- selon la sensibilité des zones concernées par le projet (milieux physique et biologique, milieux socio-économique et culturel).

A titre indicatif, les principaux enjeux environnementaux identifiés sont :

*Liste des enjeux principaux identifiés à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe.*

L'évaluation attendue devra au moins comprendre les différentes parties ci-après :

A.- Description du projet : localisation, nature des activités et les principales phases des activités prévues (préparation, travaux de réhabilitation et/ou de construction, exploitation) avec précision des caractéristiques spécifiques du projet au regard de son incidence sur l'environnement.

*Si nécessaire liste des principales sources d'impact à examiner à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe.*

B.- Etude et analyse de la situation environnementale actuelle des sites, sous tous les aspects avec description axée sur les composantes environnementales pertinentes par rapport aux enjeux et impacts des travaux de réhabilitation : milieu physique (eaux, air, sols, etc.) ; les éléments biologiques (couverture végétales, habitats, flore et faune) ; les éléments socio-économiques et culturels.

*Si nécessaire, liste des composantes à examiner plus particulièrement à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe.*

C.- Evaluation des impacts : Identification et évaluation des impacts positifs et négatifs (directs et indirects) et des risques environnementaux générés par les activités prévues, dans toutes les phases du projet (préparation, travaux, exploitation, clôture). Les impacts identifiés seront classés selon :

- L'intensité ou l'ampleur de l'impact ;
- L'étendue de l'impact ;
- La durée de l'impact ;
- La fréquence et/ou probabilité d'occurrence de l'impact ;

*Si nécessaire, liste des impacts à examiner plus particulièrement à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe.*

D.- Proposition des alternatives et mesures envisagées (liste des actions, ouvrages, dispositifs, correctifs ou modes de gestion) en vue de prévenir, supprimer, atténuer et/ou compenser les effets négatifs des travaux d'aménagement. Elles peuvent être générales (destinées à atténuer les effets négatifs du projet pris dans son ensemble) ou spécifiques (destinées à limiter les impacts négatifs du projet sur une composante particulière de l'environnement).

E. Proposition d'un Plan de Gestion Environnemental du Projet (PGEP) :
Ce PGEP constituera le cahier de charges environnemental du projet pour assurer la mise en œuvre effective et efficace des mesures environnementales dans toutes les phases du projet. Ce PGEP comprendra au minimum :

- synthèse des exigences, mesures, et moyens destinés à protéger l'environnement ;
- charte des responsabilités pour le respect et la mise en application de ces exigences, mesures et moyens ;
- calendrier de mise en œuvre en fonction du calendrier du cycle du projet ;
- [le cas échéant, les plans spécifiques de gestion environnementales de certains aspects du projet (par exemple, plan de gestion de déchets, plan de restauration de la végétation, etc.)] ;
- [le cas échéant, les scénarios et plans de prévention et réponses d'urgence aux risques et dangers] ;
- plan de formation, sensibilisation et communication ;
- liste d'indicateurs (y compris méthodes d'échantillonnage et mesure) capables de suivre l'évolution de l'environnement et vérifier que le projet n'a pas d'effets inacceptables sur cet environnement ;
- charte de responsabilités pour la mise en œuvre du suivi environnemental ;
- calendrier de mise en œuvre du suivi environnemental ;
- mécanismes et fréquence d'envoi des rapports périodiques aux autorités environnementales et sectorielles compétentes
- estimation du coût des mesures envisagées, pour l'atténuation des impacts du projet doit figurer dans l'EIE, lorsqu'il est possible d'estimer ces coûts ;
- impacts résiduels qui subsisteront après l'application des mesures d'atténuation.

*Si nécessaire, liste des plans particuliers à établir à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées.*

F. EXPERTISE REQUISE

Pour la réalisation de ces missions, l'assistance technique doit être composée une équipe d'expert multidisciplinaire. Il est estimé que l'exécution de l'étude requiert :

*Préciser l'estimation de l'équipe requise en fonction des éléments connus du projet et du site d'implantation, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées.*

MODELE GENERALE EIE

TERMES DE REFERENCES

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE *intitulé du projet*

I. INTRODUCTION

Précisez l'objectif des termes de référence, identifiez le projet de développement à évaluer, avec une brève localisation, description des activités et aperçu général du lieu d'implantation.

2. CONTEXTE

Décrire le contexte du projet législatif et politique dans lequel le projet est mis en œuvre, y compris l'entité nationale, le bailleur, l'agence chargée de son exécution. Donner la justification et un bref historique du projet, et expliquez les dispositions permettant d'exécuter l'évaluation de l'environnement.

3. DONNEES SPECIFIQUES

Fournissez des renseignements de fond sur le projet à l'intention des différentes parties chargées de réaliser l'évaluation des impacts sur l'environnement. Ces renseignements seront issus des phases de programmation, l'identification du projet, de l'étude de pré-faisabilité, éventuellement des premiers éléments de l'étude de faisabilité.

Ces informations devront porter sur les éléments suivants :

- *Une brève description des principales composantes de la proposition de projet;*
- *Une déclaration sur les objectifs que l'on cherche à réaliser ;*
- *L'agence chargée de la mise en œuvre ; le cas échéant l'entité chargée de l'étude de faisabilité technique et financière*
- *Les diverses variantes envisagées, le statut et le calendrier actuels ;*

4. OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'objectif global de l'étude est de s'assurer que la dimension environnementale est prise en compte dans toutes les phases du projet de *intitulé du projet*, conformément à la législation environnementale en vigueur à Madagascar, et selon les normes internationales reconnues. Ce projet doit faire l'objet d'une Etude d'Impact Environnementale (EIE), conformément au décret MECIE, et selon la directive sur les

EIE produite par l'Office Nationale pour l'Environnement. La présente étude porte donc sur la réalisation de cette EIE et la rédaction du dossier d'EIE qui accompagnera la demande de permis environnemental auprès de l'ONE.

L'étude devra réaliser un diagnostic des conditions actuelles de l'environnement susceptibles d'être affecté par le projet, analyser les effets positifs et négatifs du projet et proposer des mesures d'accompagnement du projet pour prévenir, atténuer ou compenser les effets négatifs et optimiser les effets positifs.

[L'étude devra en particulier analyser les éléments suivants :]

*Enumérer les objectifs spécifiques en fonction des éléments connus du projet, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe.*

5 CADRE DE LA MISSION

5.1 Mission générale

Le consultant aura pour principale mission de :

- Examiner et présenter la législation malgache et les normes internationales et identifier les obligations du projet en matière d'environnement ;
- Mener les investigations nécessaires sur le milieu physique, biologique et humain pour compléter les informations existantes et répondre aux objectifs de l'étude, et ce dans la limite d'une zone d'étude qui sera justifiée, et selon des protocoles d'étude scientifiques reconnus ; ces investigations incluront au minimum le recueil et l'examen des informations existantes et des visites de terrains ;
- Décrire le milieu physique, biologique et humain dans la zone d'étude ;
- Comparer les variantes du projet d'un point de vue environnemental, technique et économique, conjointement avec l'étude de faisabilité technique ;
- Réaliser une analyse prospective des impacts de la variante retenue ;
- Proposer un plan de gestion environnemental du projet (PGE) ;
- Rédiger le dossier d'EIE selon les recommandations de l'ONE.

Le consultant associera le FID dans la réalisation de cette étude.

4.2 Tâches spécifiques

Un Programme d'Engagement Environnemental sera réalisé, conformément :

- au manuel de procédures du FID
- à la réglementation en vigueur, en particulier le Décret MECIE (Mise En Compatibilité des Investissements avec l'Environnement) et,
- au Protocole d'Accord entre le FID et l'ONE représentant le Ministère de l'Environnement, Eaux et Forêts.

Le responsable environnemental, l'ONE, et la CTE qui inclut la cellule environnementale de la Primature seront consultés dans la réalisation de cette EIE, qui a pour objectifs de préserver l'équilibre entre les ressources naturelles disponibles (sol, eau, air, végétation ligneuse, faune, flore etc.,...) et les besoins. Cette évaluation sera faite en fonction

Selon le Décret MECIE relatif à la Mise en compatibilité des Investissements avec l'Environnement, les études préalables à la réalisation des travaux d'aménagement devront être exécutées en fonction :

- de la nature, envergure ou importance des activités projetées,
- de leurs incidences possibles sur l'environnement et,
- selon la sensibilité des zones concernées par le projet (milieux physique et biologique, milieux socio-économique et culturel).

Les activités attendues pour l'EIE devront au moins comprendre les différentes parties ci-après.

A.- Description du projet: localisation, nature des activités et les principales phases des activités prévues (préparation, travaux de réhabilitation et/ou de construction, exploitation) avec précision des caractéristiques spécifiques du projet au regard de son incidence sur l'environnement.

A1.- Phase préparatoire :

*Enumérer les activités et sources d'impacts du projet, en fonction des éléments connus du projet, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe*

A2.- Phase de réalisation :

*Enumérer les activités du projet et sources d'impact du projet, en fonction des éléments connus du projet, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe*

A3.- Phase d'exploitation :

*Enumérer les activités du projet et sources d'impact du projet, en fonction des éléments connus du projet, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe*

A4.- Phase d'entretien :

*Enumérer les activités du projet et sources d'impact du projet, en fonction des éléments connus du projet, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-***

lists de l'Annexe) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe

B.- Etude et analyse de la situation environnementale actuelle des sites, sous tous les aspects avec description axée sur les composantes environnementales pertinentes par rapport aux enjeux et impacts des travaux de réhabilitation.

Dans son offre, le consultant devra préciser les protocoles d'investigation et modes d'échantillonnage, y compris le nombre d'échantillons, analyses et enquêtes envisagées.

B1 - Milieux physiques : eaux, air, sols

En particulier :

*Enumérer les éléments spécifiques, en fonction des éléments connus du projet et du site d'implantation, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe*

Et de manière général, tous les éléments qui paraîtront nécessaire au consultant, à la lumière des informations disponibles et investigations menées par lui-même.

B2 - Milieu biologique : habitats, couverture végétale, faune et flore

En particulier :

*Enumérer les éléments spécifiques, en fonction des éléments connus du projet et du site d'implantation, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe*

Et de manière général, tous les éléments qui paraîtront nécessaire au consultant, à la lumière des informations disponibles et investigations menées par lui-même.

B3 - les éléments socio-économiques et culturels

En particulier :

*Enumérer les éléments spécifiques, en fonction des éléments connus du projet et du site d'implantation, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe*

Et de manière générale, tous les éléments qui paraîtront nécessaire au consultant, à la lumière des informations disponibles et investigations menées par lui-même.

C.- Evaluation des impacts

Etude et identification des effets négatifs et des risques environnementaux générés par les travaux d'aménagement : les impacts directs et indirects ainsi que ceux à court terme, à moyen terme et à long terme.

Les impacts identifiés seront classés selon les critères suivants :

- L'intensité ou l'ampleur de l'impact (en tenant compte du degré de perturbation ainsi que de la valeur, sensibilité, vulnérabilité, unicité ou rareté de la composante affectée et des risques pour la santé ou sécurité de la population) ;
- L'étendue de l'impact (dimension spatiale telles la longueur ou la superficie affectée);
- La durée de l'impact (aspect temporel, caractère irréversible) ;
- La fréquence de l'impact et la probabilité que l'impact se produise (caractère intermittent, occasionnel).

Les impacts analysés incluront entre autres les éléments suivants.

C1 – Impacts sur le milieu physique : eau, air, sols

En particulier :

*Enumérer les éléments spécifiques, en fonction des éléments connus du projet et du site d'implantation, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe*

Et de manière générale, tous les impacts attendus, à la lumière des informations disponibles et investigations menées par lui-même.

C2 – Impact sur le milieu biologique : habitats, couverture végétale, faune et flore

En particulier :

*Enumérer les éléments spécifiques, en fonction des éléments connus du projet et du site d'implantation, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe*

Et de manière générale, tous les impacts attendus, à la lumière des informations disponibles et investigations menées par lui-même.

B3 - les éléments socio-économiques et culturels

En particulier :

*Enumérer les éléments spécifiques, en fonction des éléments connus du projet et du site d'implantation, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe*

Et de manière générale, tous les impacts attendus, à la lumière des informations disponibles et investigations menées par lui-même.

D.- Proposition des alternatives et mesures envisagées (liste des actions, ouvrages, dispositifs, correctifs ou modes de gestion) en vue de supprimer, d'atténuer et si possible de compenser les inconvénients des travaux d'aménagement. Elles peuvent être générales (destinées à atténuer les effets négatifs des travaux d'aménagement pris dans son ensemble) ou spécifiques (destinées à limiter les impacts négatifs des travaux sur une composante particulière de l'environnement).

E.- Proposition d'un Plan de Gestion Environnemental (PGEP) et suivi environnemental : Ce PGEP et suivi environnementale constitueront le cahier de charges environnemental du projet pour assurer la mise en œuvre effective et efficace des mesures environnementales dans toutes les phases du projet. Ce PGEP comprendra au minimum :

- synthèse des exigences, mesures, et moyens destinés à protéger l'environnement ;
- charte des responsabilités pour le respect et la mise en application de ces exigences, mesures et moyens ;
- calendrier de mise en œuvre en fonction du calendrier du cycle du projet ;
- [le cas échéant, les plans spécifiques de gestion environnementale de certains aspects du projet (par exemple, plan de gestion de déchets, plan de restauration de la végétation, etc.)] ;
- [le cas échéant, les scénarios et plans de prévention et réponses d'urgence aux risques et dangers] ;
- plan de formation, sensibilisation et communication ;
- liste d'indicateurs (y compris méthodes d'échantillonnage et mesure) capables de suivre l'évolution de l'environnement et vérifier que le projet n'a pas d'effets inacceptables sur cet environnement ;
- charte de responsabilités pour la mise en œuvre du suivi environnemental ;
- calendrier de mise en œuvre du suivi environnemental ;
- mécanismes et fréquence d'envoi des rapports périodiques aux autorités environnementales et sectorielles compétentes
- estimation du coût des mesures envisagées, pour l'atténuation des impacts du projet doit figurer dans l'EIE, lorsqu'il est possible d'estimer ce coût ;
- impacts résiduels qui subsisteront après l'application des mesures d'atténuation.

*Si nécessaire, liste des plans particuliers à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées à la suite du modèle général dans cette annexe.*

6 PRODUITS ATTENDUS

Le rapport sur l'étude d'impact environnemental qui devra au minimum comprendre les points suivants :

- Introduction, contexte du projet,
- Description du projet et de ses différentes phases,
- Etude et analyse de l'état initial du site et de son environnement,
- Evaluation des impacts,

- Recommandations sur les mesures d'atténuation des impacts négatifs,
- Proposition du plan de gestion environnemental
- Résumé non technique en malagasy et français.

Le rapport devra être rédigé en *préciser la langue*.

6.1 - Rapport provisoire

Un rapport provisoire contenant tous les éléments cités ci-dessus sera soumis au client pour commentaires et approbation, en *Préciser le nombre* exemplaires reliés. Une version électronique sera également remise, en 1 exemplaire sur CD ROM.

Une réunion de restitution sera organisée par le client à *Préciser le lieu*. Le consultant devra présenter au client les principales conclusions de l'étude. Le consultant produira les supports de présentation synthétiques et clairs de son étude.

Préciser les autres résultats éventuellement attendus.

6.2 - Rapport final

Le rapport final sera préparé par le consultant en tenant compte de toutes les remarques du client. Le consultant remettra son rapport final 20 jours après réception des remarques et observations sur son rapport provisoire, en *Préciser le nombre* exemplaires reliés. Une version électronique sera également remise, en *Préciser le nombre* exemplaires sur CD ROM. Ce rapport final devra être conforme pour soumission à l'ONE dans le cadre de la demande officielle de permis environnementale.

Préciser les autres résultats éventuellement attendus.

8 DUREE DE L'ETUDE ET CALENDRIER

Préciser la durée et le calendrier de l'étude en fonction du calendrier du projet, et en particulier du calendrier de l'étude de faisabilité

9 EXPERTISE REQUISE

Pour la réalisation de ces missions, l'assistance technique doit être composée une équipe d'expert multidisciplinaire. Il est estimé que l'exécution de l'étude requiert :

*Préciser l'estimation de l'équipe requise en fonction des éléments connus du projet et du site d'implantation, à partir des résultats de l'évaluation préliminaires (**check-lists de l'Annexe**) et des particularités par type de projet présentées.*

POSTE	PROFIL	HOMME/MOIS
Chef de Mission		

TOTAL		